

FLASH INFO

N°1



S Y D E V O M

Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères des Alpes de Haute Provence

Décembre 2006

SOMMAIRE

L'équipe du SYDEVOM.....page 1

Et si l'on parlait de ce qui fache ?.....page 2

Les élus en visite.....page 3

Le centre de stockage de Château-Arnoux,
où en est-on ?.....page 4

Bientôt une troisième campagne de
distribution des composteurs.....page 7

Recyclades 2006 : bilan positif.....page 8

Marchés publics déchets

L'ADEME met en ligne une base de donnée des marchés publics déchets actualisée tous les ans. En plus d'un bilan du secteur, l'ADEME propose une analyse approfondie sur certains thèmes.

www.ademe.fr

Rubrique : déchets/maîtrise des coûts/marchés publics déchets



Nouvelles consignes de tri

Les bouteilles d'huile d'assaisonnement
et de friture, vides et bouchées, sont à
mettre dans les bacs jaunes.



Liste de Diffusion

Pour faciliter les échanges entre les collectivités adhérentes du SYDEVOM, nous avons mis en place un groupe de discussion sur le thème des déchets. Ce groupe a pour but le partage d'expériences, le troc d'informations, ainsi que l'envoi de questions diverses. Le fonctionnement de ce groupe est très simple : il agit comme une liste de diffusion. Il suffit d'envoyer un mail à l'adresse du groupe : sydevom@yahooogroupes.fr, pour que tous les membres le reçoivent et puissent y répondre.

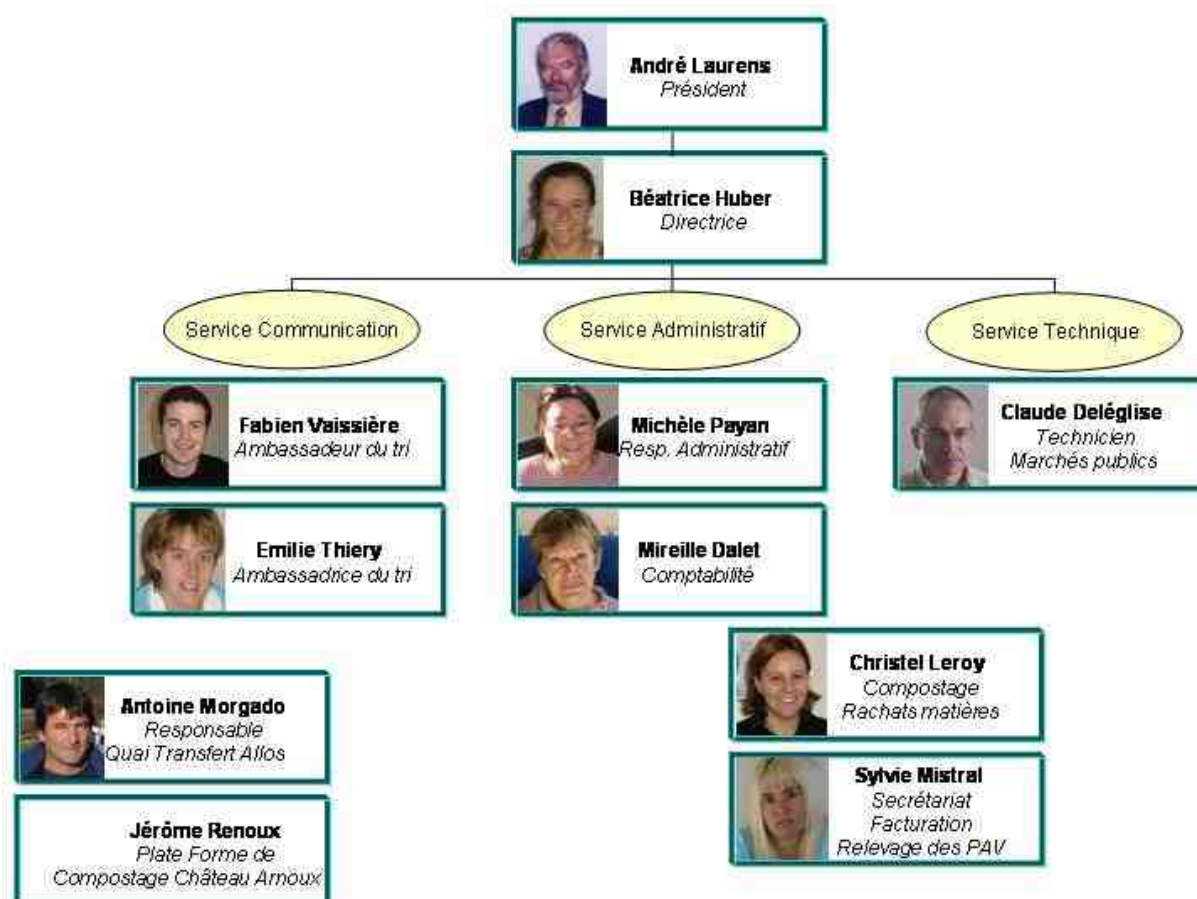
Inscrivez-vous !!!

Pour recevoir une invitation et vous inscrire veuillez contacter les ambassadeurs du tri : sydevom-com@wanadoo.fr

L'EQUIPE DU SYDEVOM

Le SYDEVOM, Syndicat Départemental d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères des Alpes de Haute Provence, emploie actuellement 10 agents.

Afin de mieux nous connaître, voici notre organigramme :



Comme vous pouvez le voir, il y a deux nouveaux dans l'équipe du SYDEVOM : les ambassadeurs du tri.

Ils ont débuté leurs missions au printemps de cette année. Leur rôle est de développer la communication de proximité pour augmenter le nombre de trieurs, la qualité du tri sélectif afin de responsabiliser la population face au geste du tri.

Depuis leur arrivée, diverses interventions et animations ont déjà été réalisées :

- Recyclades du 3 juin.
- Réunions de quartiers à Digne Les Bains.
- Réunions publiques sur la Communauté de Communes Ubaye Serre-Ponçon.
- Mise en place de stands lors de la Foire de la Lavande de Digne les Bains et du Marché Bio de Château Arnoux-Saint Auban (10 septembre 2006).

Ces manifestations se sont déroulées à la demande de nos adhérents et à l'initiative du SYDEVOM, comme par exemple pour la journée des Recyclades.

Si vous souhaitez réaliser des animations dans votre secteur, les ambassadeurs du tri sont à votre disposition afin de vous aider dans leur mise en place, ou pour le prêt de matériel.

ET SI L'ON PARLAIT DE CE QUI FACHE ?

La situation de trésorerie du Sydevom reste toujours aléatoire, voire s'aggrave.

En effet, malgré une ligne de trésorerie fixée à 700 000,00 € et complètement tirée, il reste 500 000,00 € à régler, d'ici fin décembre 2006, soit **1 200 000,00 €**, ce qui est impossible pour l'instant.

Or l'état des restes à recouvrer auprès de nos adhérents s'élevait au 30/11/2006 à la somme de **1 370 282,40 €**. Le calcul et la preuve sont donc vite établis.

L'année dernière, à la même époque, la ligne de trésorerie était intégralement remboursée, ce qui démontre également un laisser aller certain.

Il est donc absolument impératif que chacun règle son dû afin notamment que les salaires de décembre soit réglés.

Cependant, il faut savoir que les mauvais payeurs restent les mêmes, alors se pose la question du remboursement de la ligne de trésorerie.

Après discussions, il a été décidé que le dit remboursement serait prélevé sur chacun des adhérents au prorata de la population DGF : c'est l'application stricte d'une péréquation bien comprise.

Mais reste la question des mauvais payeurs : doivent-ils ou non participer à égalité pour ce remboursement ?

Doit-on pénaliser les « bons élèves » ?

En effet, à ce rythme là, l'an prochain nous aurons besoin d'une ligne de trésorerie d'environ 1 500 000 €.

Je demande à chacun d'y réfléchir.

Les élus du SYDEVOM en visite

Pour appréhender au mieux les différents modes de gestion envisageables sur notre futur site de stockage des déchets, tous les membres du comité ont été invités à visiter les sites de stockage de la Lozère et du Cannet des Maures.

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Lozère est exploitée en Régie Directe. Avant stockage des déchets, ceux-ci suivent un prétraitement mécano biologique afin de réduire les volumes à enfouir.



Photo 1 : visite du centre de stockage de Lozère



Photo 2 : prétraitement mécano biologique

Avant la visite du site de stockage du Cannet des Maures (photos 3 et 4), nous avons rencontré le Président du SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères) de Fréjus – St Raphaël (en prestation de service puis en affermage).



Photo 3 : visite du centre de stockage du Cannet des Maures



Photo 4 : station de traitement des lixiviats



Photo 6 : fauconnière du site

Des faucons sont utilisés sur le site de stockage du Cannet des Maures pour effrayer les oiseaux tels que les mouettes, les goélands...

Ces différentes visites ont été riches en échanges.

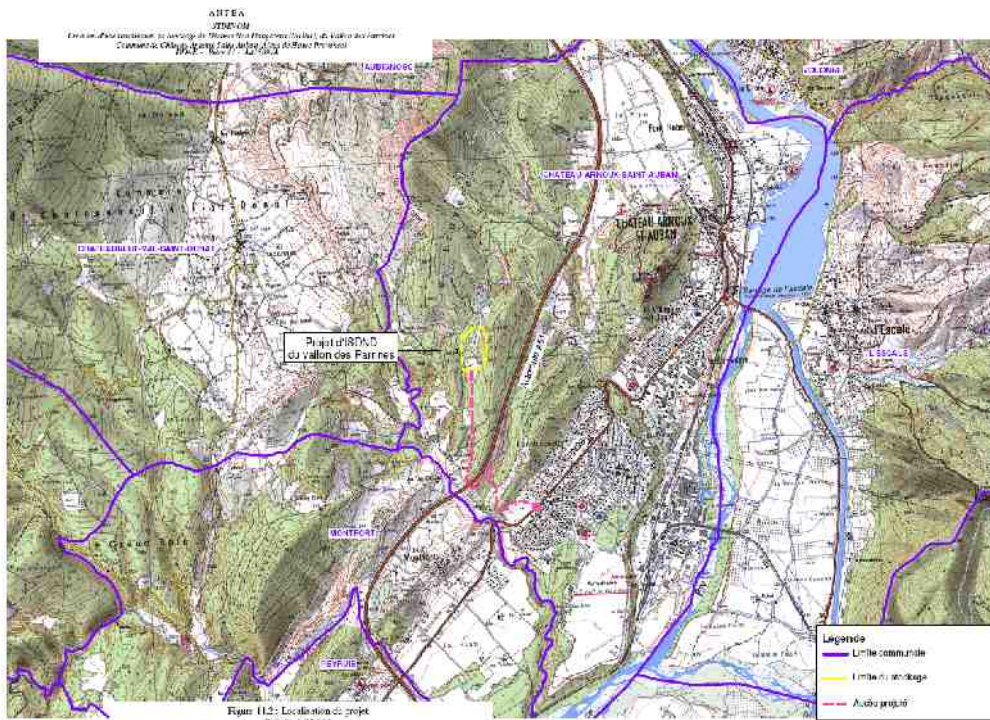
A l'issue de ces rencontres, la commission « centre de stockage » et le bureau ont étudié différentes options. Les propositions concernant le mode de gestion du centre de stockage ont été ensuite soumises au comité syndical de décembre 2006.

Et le centre stockage de Château-Arnoux, où en est-on ?

Tout d'abord, une petite précision de vocabulaire, après le CET (Centre d'Enfouissement Technique) puis CSDU (Centre de Stockage des Déchets Ultimes), il faut maintenant parler d' **ISDND** (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux).

Certes, la dénomination évolue et la réglementation en la matière s'est encore renforcée mais les déchets concernés restent les mêmes : il s'agit des déchets ménagers et assimilés.

Localisation du projet de l'ISDND du vallon des Parrines :



Alors où en est-on ?

Les dossiers de DUP (Déclaration d'Utilité Publique), d'enquête parcellaire et de servitude ont été déposés en Préfecture début novembre 2006. Malheureusement, il faut exproprier, faute d'avoir pu obtenir à l'amiable la totalité des terrains.

Un lourd dossier a donc été réalisé en ce sens. Cependant, le dépôt du dossier a été un peu retardé du fait de l'annulation du Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA pour les intimes). Il a fallu revoir l'argumentaire. Fort heureusement, notre projet n'en est pas pour autant remis en cause.

L'enquête publique devrait débuter fin janvier voir début février 2007. A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur aura 6 mois, au maximum, pour rendre son rapport. Ensuite, interviendra l'arrêté préfectoral, en cas d'avis favorable, puis l'arrêté de cessibilité. Le juge de l'expropriation sera saisi dans la foulée.

Une fois que l'ordonnance d'expropriation sera rendue, le dossier de demande d'autorisation au titre des Installations Classées pourra être déposé (ce dossier est quasiment bouclé, il reste à finir l'étude de défrichement et à insérer l'ordonnance d'expropriation, ainsi que les compromis de vente).

Commencera alors une deuxième enquête publique qui devrait aboutir, si tout se passe bien, à l'arrêté d'autorisation d'exploiter et alors, seulement à ce moment là, les premiers coups de pelle pourront être donnés.

Et pendant ce temps ?

Et bien on continue !

Le maître d'œuvre chargé des accès (INGEROP) poursuit ses études. Il a déjà réalisé des sondages en vue d'établir le projet précis (l'avant projet et les études d'environnement ayant aussi été réalisés).

Le choix du maître d'œuvre pour l'ISDND s'est porté sur les bureaux d'études Burgeap – David qui ont des références similaires. L'ordre de service de réalisation de l'avant projet pour le site et de l'esquisse pour le bâtiment ont été donnés et deux premières réunions de calage technique ont donc eu lieu.

L'objectif est d'avancer les deux projets en parallèle pour être prêt à attaquer les travaux, dès l'obtention des autorisations.

Quant aux négociations foncières, elles se poursuivent et des compromis de vente sont déjà validés par le comité syndical.

Des réunions d'informations ainsi que des documents de communication seront à prévoir pour accompagner les enquêtes publiques.

Rappel des principales caractéristiques de L'ISDND

**Capacité annuelle maxi = 60 000 t/an pendant 25 ans
soit 25 années de stockage (voir plus si on apporte moins de déchets).**

Capacité totale du site = 1 500 000 t

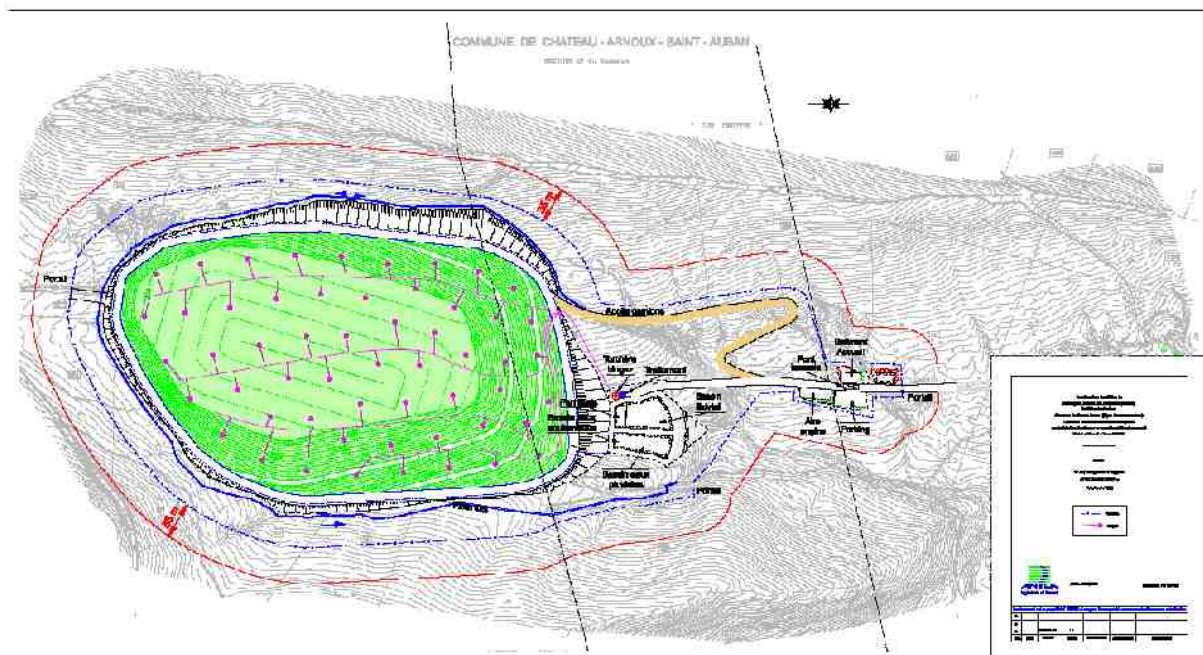
Emprise au sol du casier : un peu plus de 9 ha, soit au total une douzaine d'hectares avec les bâtiments et ouvrages annexes (bassin de stockage des eaux pluviales, traitement des lixiviats, chemin de ceinture ...).

Pour info : le tonnage OM prévisionnel « SYDEVOM 2006 » est d'environ 44 000 t.

Le site pourra traiter les OM et encombrants des adhérents du SYDEVOM (environ 55 000 t à 58 000 t) mais il n'est pas prévu pour traiter tous les déchets du 04 relevant des centres de stockage de classe II.

Un deuxième site est nécessaire dans le département pour traiter les OM et encombrants des autres collectivités, ainsi que les DIB (déchets industriels banaux).

Le site des Parrines n'est pas non plus prévu pour accueillir les déchets inertes ni les déchets d'amiante.



Bientôt une troisième campagne de distribution de composteurs...



Après avoir connu un vif succès, la deuxième phase de l'opération compostage individuel est achevée. A l'occasion des 2 campagnes de distribution, le SYDEVOM aura mis à disposition **4 831 composteurs**, ce qui représente un taux d'équipement des foyers de l'ordre de 14 %. C'est une moyenne très encourageante, puisque l'objectif fixé par le Plan Départemental est atteint ; cependant, nous pouvons encore nettement améliorer cette tendance. Nous en profitons pour remercier les différents financeurs (Europe, ADEME, Conseil Régional, Conseil Général), sans lesquels, l'opération n'aurait pu avoir lieu.

Il faut continuer à réduire les déchets à la source !

Pour ce faire, l'année 2007 verra le lancement d'une troisième campagne de promotion du compostage individuel.

Aujourd'hui, vous êtes nombreux à nous demander des composteurs mais il faudra patienter encore un petit peu !!!

Où en est l'opération ?

Un nouveau marché de fourniture de composteurs individuels a été attribué à la société ECOVERT ENVIRONNEMENT. Le kit de compostage individuel retenu sera identique au précédent matériel.

Les demandes de financement sont en cours d'instruction auprès du Département, de la Région et de l'ADEME. Nous attendons désormais l'accord des financeurs pour commencer l'opération.

Toutefois, les conditions de remise des composteurs seront différentes de la première opération, à savoir :

- **les collectivités adhérentes contribueront désormais à hauteur de 20 %, ce qui représente une participation de 9 € TTC par composteur**, en sus de la participation des usagers qui reste fixée à 15 € TTC (Cf. délibération SYDEVOM n°2006/24 du 07/11/2006).

Pourquoi une participation des adhérents ?

Les financeurs imposent au SYDEVOM (sous-entendu ses adhérents) une participation de 20% dans cette opération. Par ailleurs, le coût du plastique a connu une forte augmentation, puisque aujourd'hui le prix unitaire d'un kit de compostage est de 44,61 € TTC contre 38,87 € TTC en 2003. Cette augmentation ne peut être répercutée sur l'utilisateur mais il est important que celui-ci y contribue afin de le responsabiliser vis-à-vis de la gestion des déchets. Néanmoins, le coût doit rester raisonnable (15 €).

Que faire en attendant le démarrage de l'opération?

Vous pouvez regrouper les demandes de vos administrés sans toutefois vous avancer sur des délais. Nous vous remercions par avance de les faire patienter encore un peu.

Bien entendu, nous ne manquerons pas de vous informer, dès que nous en saurons plus.

PS : petit conseil : lorsque vous nous ferez parvenir vos lettres de commande, prévoyez de commander un peu plus de composteurs car le « bouche à oreille » qui fonctionne bien dans cette opération depuis le début, devrait continuer pour cette troisième phase.

RECYCLADES 2006 : BILAN POSITIF

Objectif réussi : le public a répondu présent aux différentes manifestations sur le tri sélectif.



A l'occasion de la semaine du développement durable (du 27 mai au 3 juin 2006), le SYDEVOM a organisé des actions de sensibilisation au tri avec l'aide de quelques adhérents : Communauté de Communes du Moyen Verdon, Communauté de Communes du Pays de Forcalquier Montagne de Lure, SMITOM du Sisteronnais, SIVU de la Motte Turriers, et la mairie de Digne les Bains que nous remercions.

Des stands dédiés au tri sélectif ont été mis en place sur les marchés de Sisteron, Castellane, Barrême, Forcalquier et Saint André les Alpes.

Cette semaine fut clôturée par une journée festive (3 juin 2006) à Digne les Bains. Au programme : jeux pour adultes et enfants, exposition et spectacle de clown. En matinée, des équipes de trois personnes « se sont affrontées » sur le thème des déchets et du développement durable par le biais d'un quiz. L'après midi, c'était au tour des enfants de jouer.

A l'issue de la journée, la compagnie « Détournmend'fon » de Thoard proposait un spectacle de clown « A/C – Déchets !!! » pour petits et grands.

Durant cette semaine de nombreux citoyens ont été sensibilisés au tri sélectif et ont pu constater que leurs gestes ont des impacts sur la préservation de l'environnement.

Au vu de cette semaine qui a connu un franc succès auprès du public, nous envisageons de réaliser une fête départementale autour du tri sélectif pour l'année 2007. Merci de nous contacter si vous voulez y participer.



*L'équipe du SYDEVOM
est heureuse de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.*